



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 mars 2015 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2015-140*

ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ BIOÉQUITABLE DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU ET OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 25 000 \$ POUR L'ÉDITION DU MARCHÉ VIEUX-HULL 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Marché Vieux-Hull a été mis sur pied en 2003 en tant qu'événement structurant pour contribuer à la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2011-1047 du 6 décembre 2011, autorisait dans le cadre de la Stratégie de revitalisation commerciale 2012-2016, le versement d'une subvention de 25 000 \$ par an pour la tenue du Marché Vieux-Hull au centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des rues Laval-Kent-Aubry a été fermé entre la mi-mai et la fin du mois d'octobre 2014 afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation, un marché public et des terrasses de restauration;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture temporaire du secteur s'est avérée positive et qu'elle devrait être renouvelée en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Marché Vieux-Hull se dérouleront pendant 20 jours, tous les jeudis de 10 h à 15 h, entre les mois de juin et octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture, soutenue par le comité d'animation de la rue Laval, facilite la tenue de l'activité du Marché Vieux-Hull;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'usage annuel doit être convenu avec la Ville pour répondre aux besoins opérationnels du Marché Vieux-Hull;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration de la Division de la circulation, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du centre de services de Hull est nécessaire afin de réserver les espaces de stationnement requis pour la tenue du Marché Vieux-Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion financière entre le Marché Vieux-Hull et la Coopérative de solidarité GatiNosTerres est arrivée à échéance le 31 décembre 2014 et qu'une nouvelle entente a été officialisée entre le Marché Vieux-Hull et la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le sondage de satisfaction réalisé auprès des marchands participants du Marché Vieux-Hull démontre que l'édition 2014 a été un succès et que les comptages réalisés indiquent qu'environ 60 000 personnes ont visité le Marché Vieux-Hull en 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais à tenir l'activité du Marché Vieux-Hull, pour l'édition 2015, sur une période débutant en juin et se terminant en octobre, selon les modalités établies au protocole d'entente ci-joint;
- la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du centre de services de Hull, à réserver 21 places de stationnement au 15, rue Leduc pour les marchands participants à cette activité, comme demandé par la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais;
- le versement par le trésorier à la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais d'un montant de 25 000 \$ pour l'édition 2015 du Marché Vieux-Hull, sur présentation de pièces de compte à payer soumises par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- la signature du protocole à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais par le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-972	25 000 \$	Division aménagement et revitalisation - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-141*

APPROBATION DU BAIL DE LOCATION DU MARCHÉ PUBLIC NOTRE-DAME À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel de propositions, la Ville a loué à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau le marché public Notre-Dame de 2007 à 2011, selon les termes convenus et inscrits dans un bail liant les parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2011-1047 du 6 décembre 2011, adoptait une nouvelle stratégie de revitalisation commerciale de 2012 à 2016 qui recommande d'entreprendre une démarche de revitalisation urbaine intégrée pour le secteur du Vieux-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-368 du 17 avril 2012, acceptait de renouveler le bail de location du marché public Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires du Vieux-Gatineau, et ce, pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.2 du protocole signé en 2012 qui lie la Ville et l'Association des gens d'affaires du Vieux-Gatineau dans le cadre de la stratégie de revitalisation commerciale, cette dernière a l'obligation avec la Ville d'une part, de participer à l'élaboration d'un plan de revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau et d'autre part, de statuer sur l'avenir du marché public Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2013-300 du 16 avril 2013, consentait un nouveau bail de location du marché public Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires du Vieux-Gatineau se terminant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires du Vieux-Gatineau souhaite poursuivre en 2015 et en 2016 les activités associées à un marché public et les compléter par certaines activités d'animation du site;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de revitalisation commerciale adoptée en 2011 prévoit par ailleurs l'utilisation et l'animation du marché public Notre-Dame comme pôle de revitalisation du secteur du Vieux-Gatineau et y attribue une subvention annuelle de 35 300 \$ pour couvrir les frais d'entretien de l'immeuble :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver un nouveau bail de location du marché Notre-Dame à l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau pour une période débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2016, le temps de finaliser le plan d'action de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau et d'en entamer sa mise en œuvre;
- d'approuver le versement, pour la durée du bail, d'une subvention maximale annuelle de 35 300 \$, sur présentation de pièces justificatives, pour assurer les frais d'entretien de l'immeuble;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de 2016, les sommes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-972	35 300 \$	Division aménagement et revitalisation - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-142*

SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME RÉNOVATION DES VIEUX QUARTIERS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prône le développement durable et la qualité de vie de ses citoyens par le biais de ses politiques, orientations et actions à court, moyen et long termes;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2011, 82 bâtiments ont bénéficié d'une subvention avec Hydro-Québec dans le cadre du Programme Rénovation Québec afin d'améliorer la qualité énergétique des enveloppes thermiques et favoriser l'implantation de diverses mesures d'économie d'énergie visant uniquement les bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du retrait du gouvernement du Québec dans le cadre du financement du Programme Rénovation Québec pour l'année 2014-2015, la Ville de Gatineau a décidé de mettre en place le Programme Rénovation des vieux quartiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Hydro-Québec permettra aux citoyens admissibles au Programme Rénovation des vieux quartiers de la Ville de Gatineau d'obtenir une aide financière supplémentaire d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau gère le programme d'Hydro-Québec et qu'elle ne reçoit aucune compensation financière de la société d'État pour la gestion de ce programme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature du nouveau protocole d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Gatineau pour le programme de rénovation des vieux quartiers.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-143*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 45G - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans la phase 45G du projet Le Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 45G :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phase 45G, montré au plan d'ensemble préparé par monsieur Pierre Gravelle, ingénieur, portant le numéro G-10-034-01-2/4;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golder associés pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente et le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-144*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS DANS LE SECTEUR DES RUES DU PINOT ET SAINT-ÉMILION - MONTANT DE LA SUBVENTION 1,5 M \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-278 du 19 mars 2014, autorisait le Service des infrastructures à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu une aide financière provenant du gouvernement du Québec d'un montant maximal de 1,5 M\$, visant à permettre la réalisation des travaux préventifs de stabilisation de talus dans le secteur des rues du Pinot et Saint-Émilion;

CONSIDÉRANT QUE les travaux préventifs de stabilisation précités sont évalués à 3 000 000 \$ incluant des frais professionnels de 200 000 \$ et que l'avis de présentation numéro AP-2015-113 a été donné afin d'adopter lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, le Règlement d'emprunt numéro 768-2015 autorisant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour défrayer les coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec s'engage, via le protocole d'entente, à verser à la Ville un montant équivalent à 50 % des dépenses admissibles pour un maximum de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a transmis à la Ville de Gatineau un projet de protocole d'entente pour signature, ayant pour objet d'établir les obligations de la ministre et de la Ville, relativement au versement par la ministre au bénéficiaire d'une aide financière aux fins de réalisation des travaux préventifs de stabilisation;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prend échéance le 31 décembre 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'approuver le projet de protocole d'entente ayant pour objet d'établir les obligations de la ministre de la Sécurité publique et du bénéficiaire relativement au versement par la ministre au bénéficiaire, d'une aide financière aux fins de réalisation des travaux de stabilisation de talus dans le secteur des rues du Pinot et Saint-Émilien;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à signer le projet de protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-145*

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS ET AUX JOURNÉES DE SENSIBILISATION À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2008-1178 du 18 novembre 2008, adoptait sa Politique environnementale et son plan d'action et qu'une des orientations de cette politique est de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-56 du 24 janvier 2012, adoptait le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-307 du 15 avril 2014, adoptait son nouveau plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale comportant des stratégies de communication afin de rejoindre les publics cibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met en place plusieurs programmes et projets à caractère environnemental, et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sollicitée pour participer à plusieurs journées, campagnes et défis de tout genre visant à sensibiliser les citoyens à l'environnement et au développement durable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de participer aux événements suivants : Une heure pour la terre, Journée mondiale de la terre, Mois de l'arbre et des forêts, Semaine internationale du compost, Semaine canadienne de l'environnement, Semaines des transports collectifs et actifs, Journée internationale « En ville sans ma voiture » (défi sans auto), Park(ing) day, Journée nationale de l'arbre, 22^e édition du Grand nettoyage des rivages canadiens, Semaine québécoise de réduction des déchets, Semaine de l'efficacité énergétique ainsi que d'inviter ses employés, les citoyens et les entreprises de la Ville de Gatineau à relever ces défis en y participant en grand nombre.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 10 000 \$ seront pris à même les postes budgétaires du Service de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-146*

DÉPÔT DU BILAN 2014 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2014-2015-2016 POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle a recommandé, à sa réunion du 11 décembre 2014, le dépôt du bilan 2014 et l'adoption du plan d'action triennal 2014-2015-2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du bilan 2014 pour l'intégration des personnes handicapées;
- d'adopter le plan d'action triennal 2014-2015-2016 pour l'intégration des personnes handicapées;
- de reporter à l'étude du budget 2016 l'adoption des sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action 2016.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action triennal 2014-2015-2016 est établi à 281 340 \$. Une somme de 93 780 \$ est déjà prévue au budget de l'année 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110 – Programme d'accessibilité universelle.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-147*

PROCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE - UNIGYM GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît le club Unigym Gatineau comme Grand partenaire et que sa mission contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique du loisir, des sports et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire constater la réalisation d'activités sportives axées sur l'initiation, la récréation, le développement et l'excellence pour sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'activité sportive offerte par l'organisme est l'une des plus populaires parmi tous les sports de la Ville de Gatineau auprès de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de ce sport se réalise douze mois par année et rejoint plusieurs groupes de la population;

CONSIDÉRANT QUE les sommes d'argent prévues au protocole d'entente sont prévues au cadre de soutien des organismes de loisirs, du sport et de plein air, volet Grand partenaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme reçoit annuellement un soutien en biens et services d'une valeur de 1 750 021 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente Grand partenaire avec le club Unigym Gatineau joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et de verser la somme de 61 709 \$ à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini dans le cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 25 094 \$ pour l'année 2014, 26 615 \$ pour l'année 2015 et un dernier de 10 000 \$ pour l'année 2016 au nom du club Unigym Gatineau, 850, boulevard de la Gappe, bureau 178, Gatineau, Québec, J8T 0B4, et ce, selon les termes et conditions stipulées au protocole d'entente sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2016 les sommes nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	26 615 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-148*

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-1194 du 7 décembre 2010, a adopté la mise à jour du cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-764 du 21 octobre 2014, a autorisé le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à poursuivre le Programme des jardins communautaires et collectifs pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoit un soutien annuel aux organismes responsables des jardins;

CONSIDÉRANT QUE les organismes doivent remplir des conditions préalables à la réception de subventions annuelles, dont la signature de protocoles d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des jardins mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnelle à la réception du bilan annuel et financier (incluant une copie des factures des dépenses liées au jardin) de l'année antérieure, ainsi qu'à la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :

- | | |
|---|-----------------|
| • Centre Alimentaire Aylmer
Montant accordé | 2 100 \$ |
| • Association des citoyennes et des citoyens du quartier du Ruisseau
Montant accordé | 600 \$ |
| • Le Boulev'Art de la Vallée
Montant accordé | 550 \$ |
| • Association des résidents de l'Île-de-Hull
Montant accordé : | 3 000 \$ |
| • Corporation des aînés de la Cabane en bois rond inc.
Montant accordé | 1 250 \$ |
| • Entre Deux Roues
Montant accordé | 650 \$ |
| • Maison de l'Amitié
Montant accordé | 1 500 \$ |
| • Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais (CBIO)
Montant accordé | 1 100 \$ |
| • La Pointe aux Jeunes
Montant accordé | 600 \$ |
| • Le Centre d'Animation Familiale
Montant accordé | 800 \$ |
| • Maison de Quartier Notre-Dame
Montant accordé | 1 100 \$ |
| • Comité de vie de Quartier du Vieux-Gatineau
Montant accordé | 600 \$ |

• Solidarité Gatineau Ouest Montant accordé	800 \$
• Association des résidants des Jardins Tâché Montant accordé	600 \$
Pour un montant total de :	15 250 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-971	15 250 \$	Jardins communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-149*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE À LA PLACE DE LA CITÉ POUR L'ANNÉE 2015 - 38 329,57 \$

CONSIDÉRANT QU'un budget récurrent de 100 000 \$ a été octroyé au budget 2015 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 35 000 \$ de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre culturel de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau);
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à verser une somme de 38 329,57 \$ incluant les taxes à la Corporation du centre culturel de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau Québec, J8T 8H9 afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2015 de la place de la Cité sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	35 000,00 \$	Place de la cité (spectacles extérieurs) - Subventions
04-13493	1 666,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 662,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-150*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RODÉO GATINEAU - 15 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2015-41 du 20 janvier 2015, approuvait le soutien de la grande majorité des fêtes, festivals et événements de l'ensemble du calendrier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a étudié la demande de soutien de Rodéo Gatineau, à sa réunion du 27 février 2015 et est en accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution en services mentionnés ci-dessous pour la réalisation du Rodéo Gatineau :

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Rodéo Gatineau / Corporation Centre équestre de Gatineau	-----		9 000 \$	Salaires des cols bleus	71529
			5 000 \$	Salaires des cols blancs	71529
			1 000 \$	Logistique - Autres services	71529
TOTAL	0 \$		15 000 \$		

- d'autoriser le trésorier à payer à l'organisme qui réalise l'événement, les dépenses encourues par celui-ci dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrits au protocole d'entente en logistique – Autres services et qui n'ont pas été rendus par la Ville;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale (3 000 000 \$), et s'engagent également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-124	9 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaires - Réguliers - Cols bleus
02-71529-122	5 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaires - Réguliers - Cols blancs
02-71529-513	1 000 \$	Autres festivals - Location d'équipement

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	15 000 \$		Administration - Fêtes et festivals - Autres
02-71529-124		9 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaires - Réguliers - Cols bleus
02-71529-122		5 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaires - Réguliers - Cols blancs
02-71529-513		1 000 \$	Autres festivals - Location d'équipement

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-151*

RÈGLEMENT NUMÉRO 233-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2004 DANS LE BUT D'AJUSTER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION POUR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 233-1-2015 modifiant le Règlement numéro 233-2004 dans le but d'ajuster le périmètre de taxation pour le projet Place du Musée, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-152*

RÈGLEMENT NUMÉRO 471-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2008 DANS LE BUT DE MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION ET D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 691 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 471-1-2015 modifiant le Règlement numéro 471-2008 dans le but de modifier le périmètre de taxation et d'augmenter la dépense et l'emprunt de 691 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 6.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-153*

RÈGLEMENT NUMÉRO 472-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 210 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 472-1-2015 modifiant le Règlement numéro 472-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 210 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 7.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-154*

RÈGLEMENT NUMÉRO 686-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 686-2012 POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION, À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MALONEY EST ET LA RUE DE PÉLISSIER DANS LE BUT D'AJUSTER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 686-1-2015 modifiant le Règlement numéro 686-2012 pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Maloney Est et la rue de Péliissier dans le but d'ajuster le périmètre de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-155* **RÈGLEMENT NUMÉRO 768-2015 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 800 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION DES TALUS SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES DU PINOT ET SAINT-ÉMILION - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 768-2015 autorisant la dépense et l'emprunt de 2 800 000 \$ pour défrayer les coûts reliés à la réalisation des travaux préventifs de stabilisation des talus situés dans le secteur des rues du Pinot et Saint-Émilion.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-156* **RÈGLEMENT NUMÉRO 769-2015 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DES BOULEVARDS DES AFFAIRES ET DES ENTREPRISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 769-2015 autorisant une dépense et un emprunt de 2 100 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée des boulevards des Affaires et des Entreprises.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-157* **RÈGLEMENT NUMÉRO 770-2015 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 820 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX PERMANENTS D'AMÉNAGEMENT ET DE CORRECTION DES BERGES AUX DIVERS BASSINS VERSANTS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 770-2015 autorisant une dépense et un emprunt de 2 820 000 \$ afin d'effectuer des travaux permanents d'aménagement et de correction des berges aux divers bassins versants.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-158* **PROTOCOLE D'ENTENTE MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - GRAND PARTENAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a comme mission d'offrir des activités reliées au développement de la communauté Daniel-Johnson;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés intervient également dans le développement de la communauté Daniel-Johnson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'organisme comme Grand partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut soutenir l'organisme dans son offre de service par le biais du cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air et du cadre de soutien à l'action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire définir les responsabilités de chacune des parties dans l'offre de service pour le développement de la communauté Daniel-Johnson dans le secteur de Hull via un protocole d'entente Grand partenaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec la Maison communautaire Daniel-Johnson joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes d'une durée de trois ans (2015-2016-2017) et de verser la somme de 166 140 \$ sur trois ans à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et au cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 55 380 \$ pour l'année 2015 au nom de la Maison communautaire Daniel-Johnson, 22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec, J8Z 1P5, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développements des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 55 380 \$ aux budgets des années 2016 et 2017, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	35 380 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-59120-971	20 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-159*

PROTOCOLE D'ENTENTE MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - GRAND PARTENAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a comme mandat d'offrir des activités reliées au développement de la communauté Jean-Dallaire dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville intervient également pour le développement de la communauté Jean-Dallaire dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'organisme comme Grand partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut soutenir l'organisme dans son offre de service par le biais du cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air, du cadre de soutien à l'action communautaire et du programme de patinoire de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire définir les responsabilités de chacune des parties dans l'offre de service pour le développement de la communauté Jean-Dallaire via un protocole d'entente Grand partenaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec la Maison de l'amitié de Hull joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes d'une durée de trois ans (2015-2016-2017) et de verser la somme de 123 750 \$ sur trois ans à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et au cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 41 250 \$ pour l'année 2015 au nom de la Maison de l'amitié de Hull, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 41 250 \$ aux budgets des années 2016 et 2017, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	3 500 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions
02-70046-971	17 750 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-59120-971	20 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-160*

PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE HULL - GRAND PARTENAIRE ET PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de l'Île de Hull a comme mission d'offrir des activités reliées au développement des communautés Sacré-Cœur, Vieux-Hull Est et Ouest situées sur l'Île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par l'entremise du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, intervient également pour le développement des communautés Sacré-Cœur, Vieux-Hull Est et Ouest situées sur l'Île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'Association des résidents de l'Île de Hull comme Grand partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut soutenir l'Association des résidents de l'Île de Hull dans son offre de service par le biais du cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air, du cadre de soutien à l'action communautaire et du programme des patinoires de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire clarifier les responsabilités de chacune des parties dans l'offre de service pour le développement des communautés Sacré-Cœur, Vieux-Hull Est et Ouest situées sur l'Île de Hull, via un protocole d'entente Grand partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire prêter à l'organisme des espaces de bureaux et d'entreposage au centre communautaire Fontaine et définir les responsabilités de chacune des parties dans un protocole de prêt d'un immeuble municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente Grand partenaire et le protocole de prêt d'un immeuble municipal avec l'Association des résidents de l'Île de Hull joints en annexes;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'ententes et leurs annexes d'une durée de trois ans (2015-2016-2017) et de verser la somme de 62 250 \$ sur trois ans à titre de Grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et au cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 20 750 \$ pour l'année 2015 au nom de l'Association des résidents de l'Île de Hull, 107, rue Saint-Hyacinthe, Gatineau, Québec, J8X 2V5, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 20 750 \$ aux budgets des années 2016 et 2017, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	3 500 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions
02-70046-971	6 000 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions
02-59120-971	11 250 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-161*

PROTOCOLE D'AVANT PROJET DE MOSAÏCULTURES CANADA 150/2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Mosaïcultures Internationales Montréal désire tenir une exposition en 2017 à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération, la Ville de Gatineau désire contribuer à la réalisation d'événements commémoratifs d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du 150^e anniversaire de la Confédération recommande unanimement de prioriser cette exposition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de s'associer à Mosaïcultures Internationales Montréal dans le cadre du projet de Mosaïcultures Canada 150/2017;
- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, DE-CLD Gatineau et Mosaïcultures Internationales Montréal;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- d'autoriser le trésorier à réserver à cette fin, à même les fonds de la Ville de Gatineau, une enveloppe maximale de 2 millions comme contribution financière et/ou biens et services afin de contribuer au projet d'exposition mosaïcultures 2017, et ce, advenant que Mosaïcultures Internationales Montréal confirme les engagements financiers des gouvernements fédéral et provincial et de ses autres partenaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-162*

ADJUDICATION - SOUMISSION PUBLIQUE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 22 832 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville de Buckingham

0070-00-98

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais

588

Ex-Ville de Gatineau

971-97

991-98

Ex-Ville de Hull

1471
2591
2595

Nouvelle Ville de Gatineau

281-2005
363-2006
478-2008
495-2008
640-2009
667-2010
687-2011
708-2012
760-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 22 832 000 \$ en date du 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT cette demande, la Ville de Gatineau a reçu les soumissions ci-dessous :

1 – MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,61300 %	2 241 000 \$	1,15000 %	2016	2,44965 %
	2 290 000 \$	1,25000 %	2017	
	2 340 000 \$	1,35000 %	2018	
	1 143 000 \$	1,55000 %	2019	
	6 586 000 \$	1,70000 %	2020	
	8 232 000 \$	2,60000 %	2025	

2 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,92500 %	2 241 000 \$	1,30000 %	2016	2,46915 %
	2 290 000 \$	1,40000 %	2017	
	2 340 000 \$	1,50000 %	2018	
	1 143 000 \$	1,60000 %	2019	
	6 586 000 \$	1,70000 %	2020	
	8 232 000 \$	2,70000 %	2025	

3 – VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. FIN-XO VALEURS MOBILIÈRES INC. BMO NESBITT BURNS INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,41600 %	2 241 000 \$	1,25000 %	2016	2,49162 %
	2 290 000 \$	1,30000 %	2017	
	2 340 000 \$	1,40000 %	2018	
	1 143 000 \$	1,50000 %	2019	
	6 586 000 \$	1,70000 %	2020	
	8 232 000 \$	2,60000 %	2025	

4 – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,57900 %	2 241 000 \$	1,25000 %	2016	2,49439 %
	2 290 000 \$	1,30000 %	2017	
	2 340 000 \$	1,40000 %	2018	
	1 143 000 \$	1,60000 %	2019	
	6 586 000 \$	1,70000 %	2020	
	8 232 000 \$	2,65000 %	2025	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc. s'est avérée la plus avantageuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter :

- que l'émission d'obligations au montant de 22 832 000 \$ de la Ville de Gatineau soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc.;
- de demander à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 22 832 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, soit autorisé à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ;
- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. procèdent au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-163*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU SOMMET HADFIELD - 10 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2015-41 du 20 janvier 2015, approuvait le soutien de la grande majorité des fêtes, festivals et événements de l'ensemble du calendrier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a étudié la demande du Sommet Hadfield lors de sa rencontre du 27 février 2015 et est en accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution en services mentionnés ci-dessous pour la réalisation du Sommet Hadfield :

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Sommet Hadfield / Corporation Les Ailes d'Époques du Canada	-----		4 000 \$	Salaires des cols bleus	71526
			3 000 \$	Salaires des policiers	71529
			2 000 \$	Salaires des pompiers	71529
			1 000 \$	Logistique - Autres services	71529
TOTAL	0 \$		10 000 \$		

- d'autoriser le trésorier à payer à l'organisme qui réalise l'événement, les dépenses encourues par celui-ci dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrits au protocole d'entente en logistique – Autres services et qui n'ont pas été rendus par la Ville;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale (3 000 000 \$), et s'engagent également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif